

LesEchos

Publication du 30 août 2018

LE CERCLE/POINT DE VUE - La mise en cause récente des lobbys par Nicolas Hulot relance cette idée très antidémocratique d'une culpabilisation des représentants d'intérêts. Étonnant de la part d'une personnalité qui fut longtemps, à travers sa fondation, le premier lobbyiste de l'environnement.

Cela fait plusieurs années que les sociétés démocratiques - en Europe surtout, et pour cause - recherchent la juste place à donner aux « représentants d'intérêts » dans la fabrication de la décision publique.

La France est le dernier pays à s'être doté d'un dispositif qui associe le régime déclaratif (établissement d'un registre) avec la mise en place d'un organe public de contrôle, associé à une transparence accrue du patrimoine et des intérêts des grands décideurs publics. Pourquoi cette réforme sérieuse n'a-t-elle pas mis un terme au débat qui cherche à délégitimer le rôle des lobbyistes, comme s'il existait par construction des acteurs qui défendent de bons intérêts et d'autres de mauvais, auxquels il faudrait réserver ou interdire toute relation aux décideurs ?

Le propos récent de Nicolas Hulot faisant de la présence, dans une réunion à l'Elysée, de la personnalité conseillant la fédération de la chasse un prétexte de sa démission, relance cette idée très antidémocratique d'une culpabilisation du lobbying, qu'il convient de dénoncer. Au risque sinon de porter atteinte au principe constitutionnel de la liberté d'expression, qui veut que tout un chacun ait accès au débat et au décideur public, dès lors qu'il le fait dans les conditions légales, honnêtes et on ajoutera aujourd'hui transparentes.

Hulot, lui aussi lobbyiste

La première évidence démocratique est que c'est au décideur public de décider qui il veut recevoir ou non, écouter ou non, en fonction de l'expertise, de la représentativité mais aussi des choix d'opinion dont il est seul juge, s'obligeant simplement à en rendre compte dans le cadre institutionnel fixé, à ses pairs, aux médias si on le lui demande et de ne jamais le faire en échange d'une quelconque contrepartie.

On ne peut nier que ce jeu d'influence s'exerce dans le cadre d'un rapport de force propre à toute démocratie d'opinion et heureusement pluraliste. C'est grâce à cela que les ONG, les causes caritatives, les organismes d'intérêt collectif ont conquis depuis peu une place très significative dans le dialogue avec les décideurs, au détriment d'une pression jadis réservée aux pouvoirs en place, économiques notamment.

C'est pourquoi il est étonnant que le fondateur de **la Fondation Nicolas Hulot**, qui a été avec succès et courage le premier lobbyiste de l'environnement dans les trente dernières années, méritant ses galons de ministre, s'offusque qu'un lobbyiste d'avis contraire plaide son dossier sous les lambris du pouvoir !

Lobbying responsable

Un autre argument complète le précédent, si on admet effectivement qu'il y a des « causes » qui sont plus contributives que d'autres à l'intérêt général et au bien public. Il ne doit pas y avoir de « république qui exclut » mais, au contraire, une recherche proactive des problématiques, des acteurs, des études, des arguments qu'il faut faire remonter auprès des décideurs publics, qui peuvent les ignorer ou s'en trouver privés du fait d'une inégalité factuelle dans la capacité d'influence des uns et des autres.

Tous les citoyens doivent pouvoir être lobbyistes de leurs attentes collectives.

C'est la mission, la noblesse même, du métier de lobbyiste responsable que de servir cette intermédiation, correctrice, entre décideurs publics et porteurs d'intérêts. Le lobbying « responsable » devrait être consubstantiel à notre profession, même devenue quasi réglementée aujourd'hui, des avocats aux indépendants en passant par les experts dédiés, tous fondés à porter la parole d'autrui, en transposant les règles d'intégrité non négociables en charte contrôlable et contrôlée, garantissant aux mandataires et aux décideurs que le plaidoyer est fait sans tromperie sur les arguments ou falsification des sources, sans pression inacceptable ou promesse coupable, etc.

La construction d'un lobbying responsable, intègre, transparent, traduit forcément un niveau de maturité d'une démocratie et qu'il est bon que les tensions s'expriment à ce sujet, sans stigmatisation de principe ou générale pour autant. Tous les citoyens doivent pouvoir être lobbyistes de leurs attentes collectives.

Capucine Fandre est présidente de Séance Publique.